



CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Chez Aya Or & Argent Inc. et ses filiales (« **Aya** »), nous nous engageons à maintenir une culture d'approvisionnement et d'exploitation responsables et éthiques ayant un impact positif sur les vies. Nos valeurs de passion, de persévérance, de respect et d'éthique guident nos actions et nos décisions. Nous croyons en l'importance de la responsabilité corporative et nous attendons de nos fournisseurs de biens comme de services qu'ils partagent cet engagement. Ce Code de conduite des fournisseurs énonce les normes et les attentes que nous avons envers nos fournisseurs. En plus de se conformer aux lois et réglementations applicables dans les pays où ils font des affaires, ainsi qu'aux obligations contractuelles applicables, les fournisseurs doivent respecter les normes suivantes :

1. **Culture de la sécurité.** Les fournisseurs doivent :

- Établir et maintenir des normes, des procédures et des contrôles de gestion solides pour assurer une conformité inébranlable aux lois et réglementations relatives à la santé et à la sécurité.
- Impliquer activement leurs employés dans l'amélioration des pratiques de santé et de sécurité.
- Préserver un engagement partagé plaçant la sécurité et le bien-être de chaque individu au premier plan, en veillant à ce que chacun rentre chez lui en toute sécurité chaque jour.

2. **Droits de la personne.** Les fournisseurs doivent :

- Respecter et protéger les droits de la personne universellement reconnus.
- S'engagent à ne pas être complices de violations des droits de la personne, en s'abstenant de fournir une aide, un encouragement ou un soutien moral contribuant à de telles violations, et en s'opposant activement ou en signalant de tels abus.

3. **Normes du travail.** Les fournisseurs doivent :

- Contribuer à l'éradication de l'esclavage moderne, du travail forcé et de la traite des êtres humains.
- Respecter le droit des employés de rejoindre des syndicats ou des associations d'employés sans ingérence (voir la Politique sur la gestion des ressources humaines).
- Se conformer aux lois locales sur l'âge légal de travail et les lois sur le travail des enfants.
- Adhérer aux normes internationales en matière d'esclavage moderne, de droits de l'enfant et de non-discrimination.
- Respecter les lois sur les heures de travail maximales et offrir des périodes de repos adéquates.
- Promouvoir un lieu de travail exempt de discrimination (voir la Politique sur la gestion des ressources humaines).
- Éliminer les châtiments corporels et veiller à des procédures disciplinaires transparentes.
- Fournir des salaires équitables respectant les minimums légaux et couvrant les dépenses de base.
- Offrir des conditions de vie sûres et hygiéniques, si les logements sont fournis par les fournisseurs.
- Surveiller et respecter les droits du travail et les conditions de travail tout au long des opérations et de la chaîne d'approvisionnement (conformément aux Exigences de Performance 2 de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement concernant les travailleurs des tiers).

4. Environnement. Les fournisseurs doivent :

- Établir et maintenir des normes environnementales, des procédures et des contrôles de gestion pour garantir une conformité constante avec les normes internationales, les lois et les réglementations pertinentes.
- Préconiser une approche de précaution dans les situations où il existe un doute raisonnable de dommages environnementaux.
- Encourager le développement et l'adoption de technologies favorisant le développement durable, la préservation de l'environnement, la réduction de la pollution, l'augmentation du recyclage et la réduction des déchets.

5. Conduite des affaires et éthique. Les fournisseurs doivent :

- S'abstenir de participer à toute forme d'activité corrompue et adopter des politiques et des procédures exhaustives pour garantir la conformité aux lois anti-corruption applicables et respecter les politiques anti-corruption d'Aya.
- Conduire leurs activités conformément aux lois applicables et en conformité avec le Code de conduite des affaires et d'éthique d'Aya, disponible sur le site <https://ayagoldsilver.com/corporate-governance/>.

6. Activités sur site.

- Les fournisseurs doivent respecter les politiques et les procédures d'Aya, notamment celles liées à la santé, à la sécurité, à l'environnement et aux normes sociales, tout en travaillant sur les sites d'Aya. Aya peut effectuer des examens périodiques pour vérifier le respect des normes par les fournisseurs.

7. Prestataires de services de sécurité. Les fournisseurs qui fournissent des services de sécurité doivent :

- Opérer en conformité avec les lois et réglementations applicables régissant la fourniture de services de sécurité.
- S'assurer que leur personnel de sécurité est formé aux principes des droits de la personne et au respect des communautés locales.

8. Engagement envers les fournisseurs.

- Aya s'engage à soutenir ses fournisseurs dans le respect des normes énoncées dans ce Code de conduite des fournisseurs. Nous croyons en la création d'un partenariat solide avec nos fournisseurs pour garantir le succès mutuel et le respect de nos valeurs communes.

9. Références. Les fournisseurs se conformeront à toutes les politiques d'Aya telles que modifiées de temps à autre, mais seulement dans la mesure où elles sont applicables selon la nature des services fournis, notamment les suivantes:

- Code de conduite des affaires et d'éthique
- Politique de cybersécurité
- Politique sur la diversité, l'équité et l'inclusion
- Politique de conduite en matière d'emploi, de traitement non-discriminatoire et d'égalité des chances
- Politique sur la santé, sécurité, environnement et communauté
- Politique sur les droits de la personne
- Politique en matière de délits d'initié
- Politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin
- Politique sur la gestion des ressources humaines
- Politique de protection des renseignements personnels

- Politique d'utilisation des médias sociaux et d'internet
- Politique de gestion des résidus

Toutes les politiques sont disponibles sur le site web d'Aya à l'adresse <https://ayagoldsilver.com/corporate-governance/>.

En collaborant avec Aya, les fournisseurs acceptent de se conformer à ce Code de conduite des fournisseurs et aux politiques d'Aya. Nous vous remercions de votre engagement envers des pratiques commerciales responsables et éthiques.